Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20260521-DEL_2026_28-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Délibération n°2026/28

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 05 mai 2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, SORTELLE Claudine, LEFRANC François, VACHER Céline, LE BRETON Mickaël, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, BOLOTINHA Nathalie, DELINE Stéphane METIVIER Clément.

Procuration(s) : BESNARD Ingrid à DARRIGRAND LACARRIEU Eric.

Absent(s-es) : BESNARD Ingrid.

Secrétaire de séance : LE BRETON Mickaël

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 14 + 1 procuration
Nombre de membres votants : 15

Objet : Vente terrains communaux

Monsieur le Maire propose de diviser et de vendre les parcelles cadastrées B 904 et B905 d'une contenance totale de 717 m². Il s'agit de créer 2 terrains constructibles, situés à l'entrée de l'Allée des Cygnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de diviser et vendre 2 parcelles constructibles issus de la division des terrains communaux cadastrés B 904 et B 905,
- Autorise le maire à engager toutes les procédures et signer tous les documents relatifs à la division et la vente des parcelles B904 et B905.

Le Maire,

Etienne BONNIN